



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ – session 2022

L'examen de certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité s'est tenu les 24 et 25 janvier 2022 dans l'académie de Nantes. Comme lors des deux dernières sessions, le jury souhaite partager à travers ce rapport des remarques à la suite des prestations des candidats, afin notamment d'aider de futurs candidats dans leur préparation. Les recommandations déjà formulées dans les deux précédents rapports académiques ne seront pas reprises. Le jury choisit de les compléter en mettant l'accent sur des points d'appui, mais aussi des manques qui lui sont apparus saillants lors de cette session. Les rapports des sessions 2020 et 2021 sont consultables sur la page dédiée du site académique :

<https://www.ac-nantes.fr/certification-complementaire-secteurs-disciplinaires-121813>

Un vademecum national de la certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité est également disponible sur Eduscol, à la page suivante :

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

1- Bilan quantitatif de la certification complémentaire, session 2022

12 candidats se sont inscrits pour cette session, 9 candidats se sont présentés à l'oral, dont 8 pour l'option latin et 1 pour l'option grec.

4 candidats ont été reçus, soit un taux de réussite de 44 % au regard des candidats présents.

Les notes s'échelonnent entre 8 et 14, selon la répartition suivante :

De 05 à 09	De 10 à 14	De 15 à 20
5	4	0

Profil des candidats :

Professeurs de lettres modernes	Professeurs d'histoire-géographie
7	2

Professeurs enseignant dans le réseau public	Professeurs enseignant dans le réseau privé
6	3

Même si le nombre de candidats de la session 2020 n'a pas été atteint (16 candidats présents), le jury se réjouit néanmoins d'un nombre de candidats présents en augmentation par rapport à la session de l'année passée (7 candidats en 2021). Le taux de réussite, s'il n'a pas rejoint celui de 2020 (87%), est également en progression (44% en 2022 contre 28% en 2021). Les candidats sont cette année des professeurs de lettres modernes et d'histoire-géographie, des professeurs agrégés ou certifiés. Ces éléments permettent au jury de rappeler que la certification complémentaire LCA est ouverte à une diversité de personnels : peuvent s'y présenter des professeurs de lettres modernes, d'histoire-géographie, de langues vivantes et de philosophie intéressés par la prise en charge d'un enseignement en LCA, qu'ils soient professeurs titulaires ou professeurs contractuels.

2 - Bilan qualitatif de la certification complémentaire, session 2022

Du point de vue institutionnel, les professeurs titulaires de la certification complémentaire sont les seuls habilités à prendre en charge un enseignement en LCA, en l'absence d'un professeur de Lettres classiques ou en complément de ce dernier, si l'effectif des élèves qui suivent un enseignement en LCA dépasse ses possibilités de service, ainsi qu'il est explicitement indiqué dans la circulaire n°2018-012 du 24-1-2018. A l'échelle académique, le besoin de professeurs aux compétences avérées en LCA demeure très important : le jury ne peut donc qu'encourager de futurs candidats à préparer l'épreuve de certification complémentaire pour que l'enseignement des LCA en établissement puisse se poursuivre dans les meilleures conditions, voire pour qu'il puisse être offert dans de nouveaux établissements. La certification complémentaire a vocation à valider les compétences professionnelles nécessaires pour assurer un enseignement en LCA, en conformité avec les attendus des programmes et l'actualité de la discipline. Le jury a la conviction que l'enseignement des LCA doit puiser sa source dans une exigence forte en maîtrise linguistique, mais aussi didactique et pédagogique, de sorte que sa richesse et son attrait le rendent accessible à tous les élèves et confortent leurs compétences culturelles et linguistiques. Par son questionnement au cours de l'entretien, le jury cherche toujours à accompagner chacun des candidats dans son appréhension des points d'appui de cet enseignement, mais aussi des champs d'approfondissement éventuels, notamment sur le plan pédagogique et didactique, qu'il lui resterait à explorer. Le jury ne méconnaît pas le travail de préparation et l'investissement que demande le passage d'une certification et a à cœur d'apprécier la dynamique professionnelle dans laquelle a choisi de s'inscrire chacun des candidats. Pour cette raison, il souhaite féliciter les candidats qui, cette année, ont fait montre d'un grand sérieux et engagement pour réactualiser des connaissances parfois anciennes, pour les compléter par des actions de formation (personnelles ou par exemple dans le cadre du plan académique de formation), et pour s'approprier la didactique de la discipline, que certains ont découverte durant leur préparation. Le jury a également été sensible à la curiosité manifestée par plusieurs candidats, entretenue par des lectures, des recherches, des échanges entre pairs et l'ouverture à des formes artistiques variées.

L'examen de certification complémentaire vise à vérifier l'acquisition de compétences relevant de plusieurs champs :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.);
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la connaissance des spécificités de la didactique et de la pédagogie des LCA : décloisonnement, rôle du texte authentique, interdisciplinarité, dynamique de projet, travail en équipe ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différents champs de la discipline, et à en expliciter les finalités.

Chacun de ces champs est abordé lors de l'épreuve orale. Dans le prolongement de l'année passée, le jury souhaite à nouveau insister sur le fait qu'il convient d'apporter à chacun de ces champs toute l'attention qui lui est due, et notamment de ne pas occulter les deux derniers. La conception d'une séquence d'enseignement ne doit pas être coupée de la réalité des élèves, viser en quelque sorte un élève idéal, mais bien s'attacher à ce qui pourrait être authentiquement travaillé dans les classes, en prenant appui sur les acquis des collégiens ou lycéens, sur leur parcours en LCA et leur rythme d'apprentissage. Inversement, une séquence d'enseignement ne saurait être envisagée seulement comme une succession d'activités sans que ne soient prises en compte les finalités de cet enseignement ni la nécessaire articulation des domaines de compétences à travailler et qui sont explicités dans les programmes. Ce qui précède ne signifie pas que le jury s'attend à ce que lui soit présenté un modèle de séquence, mais bien qu'entrent dans la réflexion des candidats lors de la prestation orale les éléments importants qui précèdent – à savoir la prise en compte de la réalité de l'élève et celle des enjeux de formation portés par la discipline. Entre le moment où le dossier est adressé au service des examens pour validation de la candidature et le passage de l'épreuve orale, le candidat peut avoir continué à cheminer, avoir approfondi sa réflexion didactique et pédagogique, le jury accueille donc toujours avec un grand intérêt les remarques réflexives des candidats, notamment sur la séquence d'enseignement qu'ils ont pu choisir de présenter dans leur dossier initial. Des développements d'une grande qualité réflexive ont d'ailleurs été présentés cette année.

Le jury rappelle que le dossier n'est pas évalué, seule l'est la prestation orale. Les futurs candidats peuvent retrouver dans le rapport de l'année passée la proposition de pistes pour construire le contenu du dossier.

Durant cette session, comme lors des sessions passées, chaque candidat a été invité à réagir devant un court extrait de texte authentique, issu d'un manuel du secondaire et présenté en situation, dont il lui a été demandé de traduire une ou plusieurs phrases. L'exercice vise à apprécier l'aisance du candidat face à la langue qu'il présente, les repères linguistiques qu'il a acquis. Le jury précise à nouveau qu'il

n'est pas attendu que le candidat soit en capacité d'en donner de manière immédiate une traduction élaborée et suivie. Il est attendu du candidat qu'il manifeste, par son appréhension d'un texte en langue originale, une première forme de compréhension globale et une sagacité à l'égard de ce texte, étayées par ses connaissances sur le fonctionnement de la langue. Les capacités du candidat à commenter des faits linguistiques courants, à formuler des hypothèses de sens, à organiser une traduction minimale seront ainsi appréciées par le jury, qui accompagnera volontiers les tentatives verbalisées d'aides ponctuelles.

3 - Recommandations complémentaires du jury

Le jury invite les candidats à bien s'emparer des spécificités de chacune des deux parties de l'épreuve : un exposé de 10 minutes maximum et un entretien de 20 minutes maximum. Il est à noter que si le candidat présente la double option (latin et grec), le temps se répartit de la façon suivante : 10 minutes d'exposé maximum et 40 minutes d'entretien maximum (20 minutes pour chacune des options).

Exposé

Ainsi que l'intitulé de cette première partie de l'épreuve le suggère, il s'agit pour le candidat de présenter de manière organisée et avec conviction sa candidature. L'exposé ne consiste pas à reprendre de manière littérale le contenu du dossier, ni à s'engager directement dans un dialogue avec le jury. Le candidat doit témoigner de la qualité de sa réflexion, de sa capacité à structurer son propos et à gérer le temps imparti de dix minutes. Si le candidat peut reprendre certains éléments de son dossier, il doit avant tout manifester sa capacité à s'en détacher pour insister sur certains points, pour développer ou compléter ce qui a été écrit. Le jury accepte que le candidat illustre son propos par des documents d'élèves ou des supports nouveaux qu'il aura jugé utiles d'apporter avec lui. Il convient toutefois de ne pas les multiplier pour que l'exposé ne perde pas en efficacité.

L'expérience de cette session incite le jury à insister sur l'attention qui doit être apportée par le candidat à cette première partie de l'épreuve. Elle ne doit pas consister en un propos seulement narratif, par exemple en un résumé, sans mise en perspective, d'une partie du parcours professionnel du candidat, mais bien déjà proposer des jalons de réflexion sur l'enseignement des LCA sur lesquels le jury pourra choisir ou non de revenir en entretien. Les choix faits de présentation, de structuration du propos constituent une première étape pour convaincre le jury de la qualité de l'investissement et de la solidité des compétences développées. Durant l'exposé, la parole est entièrement laissée au candidat, le jury n'intervient pas.

Entretien

Les candidats retrouveront dans le rapport de l'année passée des indications sur la façon dont est conduite cette seconde partie de l'épreuve. Le jury a été attentif lors de cette session, comme lors des précédentes sessions, à ce que s'instaure avec chaque candidat un dialogue ouvert. L'enjeu majeur de l'entretien consiste, comme pour la première partie de l'épreuve, à évaluer les connaissances et compétences

acquises dans les champs qui ont déjà été énumérés. La prise en compte des questions posées, la capacité du candidat à approfondir ses réponses et à les compléter sont valorisées, tout comme une réflexion qui s'appuie sur la réalité d'un élève qui suit un enseignement en LCA aujourd'hui. Le jury n'attend pas que soit développée une approche seulement « théorique » d'un enseignement en LCA, mais que soient aussi bien pris en compte des aspects relevant de sa mise en œuvre pragmatique. Que le candidat ait déjà ou non une expérience d'enseignement en LCA, il paraît important qu'il envisage des questions essentielles dans l'enseignement d'aujourd'hui, toutes disciplines confondues, telles que la prise en charge de la diversité des élèves, la mise en œuvre d'un enseignement accessible à tous, la construction et la progressivité des apprentissages. Le jury souhaite redire que l'élève et le développement de ses compétences doivent avoir une place centrale dans la réflexion des candidats. Les programmes ainsi que les documents mis en ligne sur Eduscol ou sur le site académique constituent des ressources précieuses, particulièrement pour les candidats qui n'auraient pas une expérience pratique d'enseignement. Ces ressources soulignent aussi les ambitions d'un enseignement en LCA qui doit favoriser la rencontre des élèves avec une diversité de textes authentiques et d'œuvres artistiques.

Rapport établi par Sylvie MOUNSI, IA-IPR Lettres, et Isaline BRAQUEHAIS, professeure agrégée de Lettres classiques.